RAPPORT ANNUEL

2015-2016

ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

ANNUEL
RAPPORT
2015-2016

Québec, le 25 juillet 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Me Stéphanie Vallée

Montréal, le 25 juillet 2016

Me Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,
Richard Lahaye, É.A.

Montréal, le 25 juillet 2016

Me Jean Paul Dutrisac
Président de l'Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* pour l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,
Richard Lahaye, É.A.

LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

J'ai le privilège de vous entretenir du bilan des activités de l'Ordre pour l'exercice 2015-2016.

En acceptant le mandat de président de l'Ordre en mai 2015, comme tous mes prédécesseurs, j'avais des objectifs bien précis relatifs à des dossiers prioritaires, tels la demande de réserve d'activités en évaluation immobilière, le resserrement des normes de pratique professionnelle, la réforme du *Code de déontologie des membres de l'OEAQ*, le développement de la formation en ligne, etc. Même si certains dossiers n'évoluent pas aussi vite qu'on le voudrait – à cause d'enjeux hors de notre contrôle, – je suis très fier des réalisations importantes pour l'avenir de la profession qui ont été rendues possibles cette année grâce aux efforts conjugués des membres, des administrateurs et de l'équipe de l'Ordre.

Ainsi, l'Ordre poursuit fermement les objectifs qu'il s'est fixé dans le *Plan stratégique 2014-2017*, notamment en ce qui a trait aux changements attendus, comme en font foi les propos suivants.

RÉSERVE D'ACTIVITÉS EN ÉVALUATION IMMOBILIÈRE

À l'occasion du Congrès 2015, j'ai profité de la tribune qui m'a été accordée pour adresser le message de l'Ordre aux responsables politiques qui nous ont fait l'honneur de leur présence : **M. Pierre Moreau**, alors ministre des Affaires municipales, **M. Martin Coiteux**, alors président du Conseil du trésor, et **Me Jean Paul Dutrisac**, président de l'Office des professions du Québec.

Au moment où le monde professionnel est l'objet de l'attention des médias et d'une clientèle de plus en plus informée et exigeante – à juste titre – et considérant les transformations des pratiques d'affaires notamment dans le milieu bancaire, l'Ordre fait face à un enjeu de taille dans l'accomplissement de sa mission de protection du public.

Force est de constater que la garantie de compétence, d'intégrité et d'imputabilité que nous continuons d'offrir au public par le biais de la réserve du titre d'évaluateur agréé a ses limites.

« **Évaluateur agréé** » est pourtant **le seul titre professionnel de l'évaluation immobilière au Québec formellement reconnu par le législateur.** C'est pourquoi nous affirmons à nouveau la nécessité d'offrir au public la garantie attendue de qualité, en encadrant l'activité de l'évaluation immobilière au Québec.

Suite à l'analyse de notre demande de réserve d'activités par la Direction de la recherche et de l'analyse de l'Office des professions, l'Ordre déposait, en février 2016, un deuxième rapport complémentaire afin de répondre à certains questionnements de l'Office.

À cette occasion, nous avons rencontré Me Jean Paul Dutrisac ainsi que ses collaborateurs à la Direction de la recherche. Je profite de l'occasion pour les remercier d'avoir réalisé une étude aussi exhaustive et minutieuse de notre demande. Le président de l'Office a rappelé l'importance du « consensus social » et la nécessité pour l'Ordre de faire la démonstration d'appuis tangibles.

Dans cette démarche, il est donc important de travailler en partenariat avec les organismes publics et les associations professionnelles, incluant l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (AEMQ) et l'Institut canadien des évaluateurs, dont nous soulignons la collaboration.

Au cours de l'hiver 2015-2016, accompagné de la secrétaire générale, j'ai effectué une tournée des responsables politiques des divers partis pour les informer des démarches de l'Ordre concernant la réserve d'acte et des enjeux s'y rattachant. Tous les élus rencontrés ont manifesté un vif intérêt et une ouverture manifeste à notre projet. En fait, plusieurs étaient convaincus que la profession était déjà à exercice exclusif!

Des demandes d'appui ont aussi été faites auprès de partenaires tels le ministère des Transports du Québec (MTQ) et Hydro-Québec. D'autres démarches sont en cours avec les associations de consommateurs, l'AEMQ, le Regroupement des services d'évaluation de grandes villes (G9), etc. Plusieurs rencontres stratégiques sont à prévoir au cours du prochain exercice.

Le message reste le même qu'au cours des derniers mois : l'appui indéfectible des membres et le soutien de leur réseau (employeurs, clients, regroupements, etc.) est crucial pour compléter avec succès la démarche entreprise.

GARANTIE POUR LE PUBLIC D'UN SERVICE DE QUALITÉ

Resserrement des normes de pratique professionnelle

À la différence d'une association ou d'un regroupement professionnel, les positions prises par l'Ordre sont celles d'un organisme réglementé qui analyse chaque situation dans la perspective de l'intérêt du public et du cadre juridique le régissant.

Cette année, au congrès de l'Association des courtiers et des prêteurs hypothécaires du Montréal métropolitain, j'ai présenté le point de vue de l'Ordre sur les pratiques des prêteurs hypothécaires et les problématiques qui les entourent. J'y ai affirmé que **l'Ordre ne fera aucun compromis sur la qualité de l'acte professionnel** même si les obligations imposées par l'Ordre pouvaient être jugées contraignantes. Ce sont ces normes qui assurent aux gens d'affaires avisés un service de qualité garanti par l'assurance de la responsabilité professionnelle.

Dans la même veine et en application des orientations de l'exercice précédent, l'Ordre a émis des avis aux membres, l'une rappelant **l'interdiction de procéder aux évaluations sans inspection préalable de l'immeuble sujet** (extérieure et intérieure) et une autre concernant **l'obligation d'avertissement au lecteur du rapport d'évaluation concernant l'utilisation des données y contenues.**

Nouvelles normes de pratique aux fins d'assurance

Interpellé par les intervenants du milieu de l'assurance, l'Ordre devait revoir les normes de pratique professionnelle concernant l'évaluation aux fins d'assurance. Plusieurs éléments ont été précisés, dont la définition de « coût de remplacement » et de « coût de reconstruction », les formes de rapports, etc. Ces nouvelles normes, approuvées par le Conseil d'administration, seront mises en vigueur lors du prochain exercice.

Travaux sur les mandats de gestion de coûts

Le groupe de travail sur les mandats de gestion de coûts a entrepris des travaux afin de définir les services professionnels de gestion/consultation en coûts qui pourraient être offerts par les évaluateurs agréés et qui pourraient faire l'objet de la couverture d'assurance de la responsabilité professionnelle du Fonds d'assurance. Le Conseil d'administration a entériné les recommandations du groupe de travail et a émis des lignes directrices à l'attention des membres exerçant dans ce domaine. Il s'agit d'un champ de pratique auquel les É.A. devraient s'intéresser afin de développer de nouvelles opportunités et compétences.

Réglementation

Par définition, un ordre professionnel est un organisme de réglementation. En lui déléguant le mandat de protection du public, le législateur lui impose également tout un corpus réglementaire qui doit être appliqué par l'Ordre.

C'est ce qui fait la différence d'un « professionnel ».

Dans cet exercice parfois délicat, les responsables de l'Ordre doivent conjuguer à la fois les intérêts du public et les droits légitimes des professionnels en cause. C'est le cas, par exemple, des membres à qui l'on impose un stage de perfectionnement, de ceux qui sont traduits devant le conseil de discipline, etc.

Aussi, la révision et l'application de la réglementation constituent une part importante des ressources humaines et financières de l'Ordre… même si ce n'est pas la partie la plus « glamour »… on en convient tous!

Code de déontologie des membres de l'OEAQ

Les amendements au *Code de déontologie des membres de l'OEAQ*, notamment en ce qui a trait à l'exception permettant d'établir les honoraires conditionnels, ont encore, sans surprise, passablement occupé les administrateurs.

La proposition finale a été transmise à l'Office des professions et les nouvelles dispositions entreront en vigueur (finalement!) au cours du prochain exercice.

Règlement sur la tenue des dossiers et sur la cessation d'exercice des membres de l'OEAQ

En novembre 2015, un jugement de la Cour supérieure donnait entièrement raison à l'Ordre dans une poursuite en injonction permanente contre les ex-membres MM. Racine et Larochelle afin d'obliger ces derniers à céder leurs dossiers d'évaluateurs agréés après leur démission du Tableau de l'OEAQ. Le principe est clair : un ex-membre est tenu de céder ses dossiers même s'il poursuit des activités professionnelles en évaluation sous une autre désignation. Cette décision est importante en cela qu'elle confirme que même après avoir quitté l'Ordre, les ex-membres sont tenus de respecter la réglementation sur la cessation d'exercice.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'OEAQ

L'accroissement majeur des interventions de l'Ordre en matière d'inspection professionnelle a généré une augmentation significative des dossiers requérant une analyse approfondie de la part du comité d'inspection professionnelle (CIP). C'est pourquoi, nous avons requis une modification réglementaire pour augmenter le nombre des membres du CIP.

Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAQ – nouvelles modalités d'application

Le bilan de la troisième période de référence (2013-2015) terminée en décembre 2015, est très positif, la grande majorité des membres étant conscients de l'évolution constante des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession.

Cependant, quelques tendances non souhaitables ont été constatées, ce qui a obligé les administrateurs à modifier certaines modalités d'application de ce Règlement.

Enfin, côté réglementation, le CA a adopté, aux fins de discussion et transmission à l'Office des professions, le projet de *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'OEAQ* et le projet de *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des évaluateurs agréés*. Ces règlements sont nécessaires eu égard à certaines dispositions du *Code de déontologie* et considérant la pratique des membres en gestion immobilière.

INTÉGRATION DES PROFESSIONNELS ŒUVRANT EN ÉVALUATION IMMOBILIÈRE

L'Institut canadien des évaluateurs

L'Ordre et l'Institut ont renoué leur collaboration avec la création du comité conjoint ayant pour objectif de concerter nos diverses actions professionnelles, publiques et politiques, de remettre à l'ordre du jour le Protocole d'entente OEAQ-ICE ainsi que d'embaucher un expert indépendant pour examiner la possibilité de régler la question de l'assurance de la responsabilité professionnelle. Un protocole devrait être signé au cours du prochain exercice.

OPTIMISATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'ORDRE ET LE FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'OEAQ

La gouvernance et le fonctionnement du Fonds d'assurance ont, encore cette année, occupé une large part des discussions au sein du Conseil d'administration de l'Ordre. Le rapport de l'Autorité des marchés financiers témoigne également de préoccupations sérieuses concernant la gestion du Fonds.

Rappelons qu'un plan d'action pour le redressement de la situation est actuellement appliqué conjointement par l'Ordre et le Fonds et ce, suite aux constats d'un audit externe réalisé à la fin de l'exercice précédent, à la demande de l'Ordre. Le personnel et une partie importante du Conseil d'administration du Fonds ont encore été remplacés cette année et ces mouvements imposent chaque fois une période d'adaptation qui, par sa récurrence et les ajustements qu'elle commande, finit par peser lourd sur les activités de l'Ordre. Particulièrement cette année, deux membres du personnel de l'Ordre ont été affectés au soutien des activités du Fonds.

Malgré l'expression d'une volonté de collaborer de la part du Fonds, la situation reste très fragile et préoccupante pour le Conseil d'administration de l'Ordre qui, rappelons-le, est imputable des activités du Fonds.

L'Ordre a fait part de sérieuses inquiétudes quant à la récurrence des problèmes de compréhension et de transmission des résolutions de son conseil d'administration, notamment quant au rôle des administrateurs du Fonds, leur rémunération, la gestion des ressources humaines et matérielles ainsi que le respect des échéanciers imposés par l'Autorité des marchés financiers, le tout dans un contexte où on a enregistré – encore cette année – un retard majeur dans le processus du renouvellement de la souscription au Fonds pour l'exercice 2016-2017.

La prochaine année sera décisive quant aux suites à donner à ce dossier.

RELATIONS PUBLIQUES ET PRISES DE POSITION

Congrès 2015 à Sherbrooke

Si l'on juge par les questionnaires d'évaluation remis par les participants et les nombreux « mercis » reçus par les membres du comité organisateur, le dernier congrès de l'Ordre s'est déroulé avec succès. Il a enregistré un record de satisfaction, tant sur le plan du contenu que sur le plan de l'organisation logistique et des activités sociales. Par ailleurs, deux ministres et le président de l'Office des professions ont répondu à notre invitation. Enfin, les membres ont rendu hommage à deux confrères émérites : **Pierre Gosselin, É.A.**, récipiendaire du *Prix Engagement* 2015 et **Denis Savoie, É.A.**, qui s'est vu remettre le *Prix Mérite* du CIQ.

Courtage immobilier

En octobre 2015, dans le cadre des consultations publiques sur le « *Rapport sur l'application de la Loi sur le courtage immobilier* », l'Ordre déposait un mémoire auprès du ministre des Finances Carlos Leitão (le Rapport ministériel).

Les champs d'intervention des courtiers et des évaluateurs agréés étant similaires, l'Ordre a cru nécessaire d'exprimer des mises en garde sur les propositions gouvernementales eu égard à l'élargissement du champ des compétences des courtiers. L'Ordre s'oppose également à la proposition de réserver l'activité professionnelle consistant à fournir des conseils immobiliers à un groupe restreint de personnes.

Travaux avec la Fédération des chambres immobilières du Québec

En début de 2015, suite à l'intention de la FCIQ de modifier les conditions d'utilisation de la base de données *Centris*, l'Ordre a rencontré les représentants de la FCIQ et de Centris pour faire part des préoccupations exprimées par les membres face à ces changements. Une rencontre du groupe de travail des secteurs public et municipal a eu lieu et les discussions se poursuivent pour trouver une solution optimale d'utilisation par les membres de l'Ordre de cet outil de consultation.

Rappelons que malgré les nombreux avertissements aux membres de la part de l'Ordre quant à la nécessité de doter chaque cabinet d'évaluateurs d'une banque de données interne, les membres se sont rendus dépendants de fournisseurs externes… avec les résultats que l'on connaît.

L'avertissement reste donc pertinent, plus que jamais.

Relations publiques

L'Ordre a poursuivi la campagne de relations publiques pour assurer sa présence auprès des médias et pour avoir une occasion de partager ses positions, notamment si un changement législatif s'annonce dans les dossiers touchant l'immobilier.

Cette année, nous avons privilégié le thème de la place qu'occupe l'évaluateur agréé dans la **gestion de la copropriété**.

En juin 2015, j'ai accordé une entrevue lors du lancement du site Internet *lacopropriete.info* qui est le fruit de la collaboration entre plusieurs ordres professionnels, dont l'OEAQ. Nous avons aussi été présents au Salon de l'habitation 2016 dans la zone consacrée à la copropriété et j'ai accordé une entrevue au magazine *Condo-liaison*.

Relève

Bourse à la maîtrise

Afin de promouvoir l'accès des étudiants en gestion et évaluation immobilières à la maîtrise, il a été décidé d'offrir dorénavant une bourse à un étudiant à la maîtrise de l'Université Laval. Ceci devrait permettre à l'Ordre de se doter d'un bassin de chargés de cours éventuels au niveau universitaire.

Reconnaissance législative du certificat en gestion et évaluation immobilières de l'UQO

Également, afin de reconnaitre législativement le programme de certificat en gestion et évaluation immobilières de l'Université du Québec en Outaouais mis en place en collaboration avec l'Ordre, nous avons soumis à l'Office des professions une demande formelle de modifier dans ce sens le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, notamment l'article 1.26 concernant le permis d'évaluateur agréé.

Enfin, comme chaque année, l'Ordre a tenu le cocktail « étudiants/employeurs » en partenariat avec l'Association des étudiants en gestion urbaine et immobilière de l'Université Laval.

Comme vous pouvez le constater, même si ce ne sont pas des dossiers très visibles, un travail de fond a été réalisé pour consolider les positions de l'Ordre quant à la garantie de qualité des services rendus par les évaluateurs agréés et « mettre la table » pour les chantiers à venir.

Je termine donc ce rapport sur une note d'espoir de voir les résultats concrets de tous ces efforts au cours des mois à venir. Je ne voudrais pas conclure en omettant de vous mentionner que cette année a été marquée par le 25e anniversaire de l'embauche à l'Ordre de Madame Céline Viau, notre secrétaire générale, à qui j'offre mes sincères remerciements pour la tâche colossale qu'elle accomplit avec son équipe de la permanence.

Je tiens à vous assurer que je serai de toutes les tribunes pour défendre la profession d'évaluateur agréé, dans le cadre du système professionnel qui constitue une plus-value à la fois pour les membres et pour le public.

Le président,

Richard Lahaye, É.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PERMANENCE 2015-2016

LE COMITÉ EXÉCUTIF

- **Nathalie Bédard, É.A.,** première vice-présidente, responsable de l'éthique professionnelle (à compter du 21 mai 2015, réélue)
- **Richard Côté, É.A.,** président (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Pierre Gosselin, É.A.,** trésorier (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Richard Lahaye, É.A.,** président (à compter du 21 mai 2015); premier vice-président, responsable de l'éthique professionnelle (jusqu'au 21 mai 2015)
- **France McCutcheon, É.A.,** trésorière (à compter du 21 mai 2015)
- **Anne Pouliot,** administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 21 mai 2015)
- **René Rivard, É.A.,** deuxième vice-président, responsable de la formation (à compter du 21 mai 2015, réélu)
- **Hélène Turgeon,** administratrice nommée par l'Office des professions (jusqu'au 21 mai 2015)

LES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES[1]

- **Simon Beauchemin, É.A.,** Montréal (à compter du 21 mai 2015, réélu)
- **Nathalie Bédard, É.A.,** Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent (à compter du 21 mai 2015, réélue)
- **Amélie Bouchard, É.A.,** Outaouais–Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec (à compter du 21 mai 2015, réélue)
- **Christian Brisson, É.A.,** Saguenay–Lac-St-Jean–Côte-Nord (à compter du 21 mai 2015, réélu)
- **Richard Chabot, É.A.,** Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent (à compter du 21 mai 2015, réélu)
- **Richard Côté, É.A.,** Capitale-Nationale–Bas-Saint-Laurent (à compter du 21 mai 2015, réélu)
- **Claire Denis,** administratrice nommée par l'Office des professions (depuis le 18 juin 2014)
- **Pierre Gosselin, É.A.,** Montréal (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Éric Grenier, É.A.,** Estrie (à compter du 21 mai 2015, réélu)
- **Étienne Guindon, É.A.,** Montréal (jusqu'au 12 avril 2015, démission)
- **Jennifer Lacasse-Linteau, É.A.,** Mauricie (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Richard Lahaye, É.A.,** Montréal (à compter du 21 mai 2015, réélu)
- **Philippe Lamarre, É.A.,** Montréal (à compter du 21 mai 2015)
- **Annie Lavigne, É.A.,** Montréal (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Sylvie Lemieux,** administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 21 mai 2015)
- **Jean-Guy Lorrain,** administrateur nommé par l'Office des professions (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Pierre Marchand, É.A.,** Mauricie (à compter du 22 juillet 2015)
- **France McCutcheon, É.A.,** Montréal (à compter du 21 mai 2015)
- **Yves-Albert Paquette,** administrateur nommé par l'Office des professions (à compter du 21 mai 2015)
- **Anne Pouliot,** administratrice nommée par l'Office des professions (depuis le 21 mai 2013)
- **René Rivard, É.A.,** Montréal (à compter du 21 mai 2015, réélu)
- **Patrick Soullière, É.A.,** Montréal (à compter du 21 mai 2015)
- **Hélène Turgeon,** administratrice nommée par l'Office des professions (jusqu'au 21 mai 2015)

LA PERMANENCE

- **Céline Viau,** secrétaire générale
- **Christiane Guimond, É.A.,** coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire du comité d'inspection professionnelle et inspectrice
- **Me Elena Konson,** coordonnatrice aux affaires juridiques et aux communications
- **Patricia Landry,** coordonnatrice au développement de la formation
- **Josée Laporte,** secrétaire adjointe et coordonnatrice à l'admission
- **Pierre Turcotte, É.A.,** syndic
- **Denis Savoie, É.A.,** syndic adjoint
- **Sylvie Regan,** secrétaire du syndic, préposée à l'accueil
- **Lorraine Abel,** secrétaire du syndic, préposée à l'accueil
- **Mélanie Hing,** soutien à la formation, préposée à l'accueil
- **Geanete William,** contrôleure

[1] Le règlement de l'OEAQ en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Au cours de l'exercice 2015-2016, les membres du Conseil d'administration (CA) se sont réunis cinq fois, soit le 16 avril, le 21 mai, le 18 novembre et le 9 décembre 2015, ainsi que le 9 mars 2016. Le CA a tenu une conférence téléphonique le 22 juillet 2015.

Les membres du comité exécutif (CE) ont tenu cinq réunions : le 14 mai, le 15 juillet, le 17 septembre, le 11 novembre 2015 et le 25 janvier 2016.

Le 29 septembre 2016, se tiendra l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière se terminant le 31 mars 2016.

LES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS ONT PORTÉ SUR LES POINTS SUIVANTS

Structure et fonctionnement des comités :

- Élection du comité exécutif de l'Ordre (CA);
- Nomination au poste vacant d'administrateur pour la région de la Mauricie (CA);
- Nomination des membres et secrétaires des divers comités, comités *ad hoc* et groupes de travail de l'Ordre (CA et CE);
- Nomination des scrutatrices pour le dépouillement du vote consécutif aux élections des membres du Conseil d'administration de l'Ordre en mai 2015 (CA);
- Nomination des conceptrices et examinateurs des parties écrite et orale de l'examen d'admission à Montréal et à Québec (CE);
- Nomination d'une personne pour remplacer la secrétaire du conseil de discipline dans un dossier (CE);

Activités réglementaires :

- Adoption du projet d'amendement au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'OEAQ* visant à augmenter le nombre de membres du comité d'inspection professionnelle de huit à douze (CA);
- Adoption et réadoption du projet de nouveaux amendements au *Code de déontologie des membres de l'OEAQ* (et la version anglaise des amendements) aux fins de transmission à l'Office des professions du Québec (CA);
- Adoption du projet de *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* (CA);
- Suite au consentement volontaire d'un membre, décision de limiter le droit de celui-ci de rendre, à quiconque, dans le cadre du processus d'expropriation en vertu de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, ch. E-24) tout type de services

professionnels qui pourraient être considérés comme les services rendus à titre d'évaluateur agréé (art. 55.0.1 du *Code des professions*) (CA);

- Adoption de la *Politique concernant l'avis de non-renouvellement de l'inscription annuelle au Tableau des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* telle que modifiée (CA);
- Décision d'entériner *l'Avis du comité de la formation concernant le nouveau champ descriptif des évaluateurs agréés*, aux fins de transmission à l'Office des professions du Québec (CA);
- Décision d'entériner *l'Avis du comité de la formation concernant le nouveau programme de certificat en gestion et évaluation immobilières de l'Université du Québec en Outaouais*, aux fins de transmission à l'Office des professions du Québec (CA);
- Décision d'entériner *l'Avis du comité de la formation concernant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* (en ce qui concerne le permis d'évaluateur agréé, art. 1.26) (C-26, a.184), aux fins de transmission à l'Office des professions du Québec (CA);
- Décision d'adopter le projet de modifications à l'article 1.26 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels,* aux fins de transmission à l'Office des professions (CA);
- Adoption des résultats de l'examen et de la révision de notes de l'examen d'admission de 2015 (CA et CE);
- Délivrance du permis d'évaluateur agréé aux 28 candidats ayant réussi l'examen de 2015, soit : Michel Obas, Annie Therien, Patrycja Sychterz, Véronique Barré, Mathieu Métivier, Vincent Gelly, Noémie Lefebvre, Julien Gauthier, Samuel Mant, Francis Limoges, François Jean, Maxime Thom, Marc-André Gougeon, Tommy Lemieux-Cloutier, Alexandre Villemure, Natacha D'Amours, Samuel Paré, Étienne Beaudet, Jean-François Beaudoin, Shanny Gervais, Philippe Martel-Trudel, Louis-Alexandre Fournier, Jean-Philippe Maleza, Catherine Plante, Vanessa Ratté, Francis Beauregard, Mathieu Sénécal et Nicolas Langlois (CE);
- Décisions sur la reconnaissance d'équivalences de diplômes ou de formation aux fins d'admission à l'Ordre (CE);
- Décision d'intenter une poursuite pénale pour usurpation du titre d'évaluateur agréé contre un ex-membre de l'Ordre (CA);
- Approbation du registre des activités de formation continue (CE);
- Décisions sur les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre (*Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAQ*) (CE);
- Décision concernant la demande d'autorisation d'agir comme maître de stage dans le cadre d'un stage de perfectionnement imposé à un membre (CE);
- Décisions d'entériner les recommandations du comité d'inspection professionnelle (CIP) et d'imposer à deux membres de l'Ordre des stages de perfectionnement assortis d'une limitation d'exercice (CE);
- Décision de modifier les conditions des stages de perfectionnement assortis d'une limitation d'exercice imposés à deux membres (CE);
- Décision de déléguer à la secrétaire générale de l'Ordre l'autorisation de constater l'exécution de certaines conditions des stages de perfectionnement afin de lever la limitation d'exercice imposée aux deux membres (CE);
- Adoption des nouvelles modalités d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAQ* et de l'analyse des demandes de reconnaissance d'activités (CE);

Fonds d'assurance :

- Adoption de la *Politique de nomination et d'évaluation des administrateurs du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* (CA);
- Nomination du président et des membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ (CA);
- Adoption de la tarification et de la police d'assurance proposées par le Conseil d'administration du Fonds d'assurance pour l'exercice 2015-2016, exception faite de certaines modifications (CA);

- Adoption de la tarification et de la police d'assurance proposées par le Conseil d'administration du Fonds d'assurance pour l'exercice 2016-2017, sous réserve de certaines modifications (CA);
- Adoption du Rapport annuel 2014 du Fonds d'assurance aux fins de diffusion (CA);
- Vu les problèmes persistants dans le fonctionnement et la gouvernance du Fonds d'assurance, décision de transmettre au Fonds la position unanime du CA de l'Ordre eu égard aux éléments suivants :
  - fin des fonctions du directeur général par intérim;
  - démission d'une administratrice du Conseil d'administration du Fonds;
  - déclaration des honoraires, jetons et toute autre rémunération des administrateurs du Fonds aux fins d'imposition;
  - démarches auprès des professionnels externes afin d'assurer l'intérim de la gestion du Fonds;
- Vu les problèmes persistants dans le fonctionnement et la gouvernance du Fonds d'assurance, décision de :
  - rencontrer le président du Fonds d'assurance;
  - mettre le personnel de l'Ordre à contribution pour supporter l'organisation du Fonds;
  - procéder à une vérification régulière de la mise en place des modifications demandées par le CA de l'Ordre (CA et CE);
- Décision concernant la fin du mandat d'une administratrice du Conseil d'administration du Fonds (CA et CE);
- Décision d'adopter l'enveloppe globale de rémunération des administrateurs du Fonds d'assurance au montant maximal de 40 000 $ pour l'exercice 2016, étant entendu que ce montant ne pourra pas être majoré en cours d'année et que le nombre de réunions des divers comités du Fonds d'assurance doit faire l'objet d'une résolution du comité conjoint (CA);
- Décision de rappeler au Fonds qu'il n'est pas souhaitable que les membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance obtiennent une rémunération pour la prestation de services supplémentaires, leur rôle étant de décider les orientations du Fonds d'assurance et d'en superviser les activités en toute objectivité (CA);

Décisions de nature professionnelle

- Décision de former un comité pour revoir les normes de pratique professionnelle relatives à l'acte de consultation (CA);
- Décision d'adopter le projet de *Normes de pratique professionnelle relatives à l'évaluation aux fins d'assurance*, sous réserve d'une modification à apporter dans la nouvelle norme 14 (CA);
- Décision d'imposer à l'ensemble des membres de l'Ordre l'obligation de suivre le cours sur les obligations professionnelles au moins une fois tous les cinq ans (CE);
- Décision de développer les cours de formation en ligne (CE);

Décisions de nature politique ou publique

- Adoption du projet de bourse afin de promouvoir l'accès des étudiants à la maîtrise, dans le but de se doter d'un bassin de chargés de cours éventuels au niveau universitaire (CA);
- Adoption des commentaires à transmettre à l'Office des professions du Québec sur le premier volet d'un projet de réforme du *Code des professions* (volet sur la gouvernance) (CA);
- Adoption d'une motion de remerciement aux administrateurs sortants, Mmes Annie Lavigne, É.A., Jennifer Lacasse-Linteau, É.A. ainsi que MM. Étienne Guindon, É.A., et Jean-Guy Lorrain, administrateur nommé par l'Office des professions.
- Décision d'adresser des remerciements particuliers à Mme Hélène Turgeon, administratrice nommée par l'Office des professions, pour ses trois années au sein du comité exécutif et à M. Pierre Gosselin, É.A., pour ses 18 années au sein du Conseil d'administration, dont deux ans comme vice-président responsable de l'éthique professionnelle et huit ans comme trésorier (CA);
- Adoption d'une motion de félicitations à l'égard des membres du comité de révision des normes de pratique aux fins d'assurance pour la qualité de leurs travaux et la célérité dont ils ont fait preuve (CA);
- Adoption d'une motion de remerciement au président sortant du Fonds d'assurance M. Jean-Pierre Cadrin, É.A., pour tous les efforts consentis au maintien des activités du Fonds (CA);
- Décision d'accorder le *Prix Engagement* de l'Ordre à M. Pierre Gosselin, É.A. (CE);
- Décision d'accorder le *Prix Mérite* du Conseil interprofessionnel du Québec à M. Denis Savoie, É.A. (CE);

Décisions de nature administrative

- Adoption des états financiers annuels 2014-2015 et approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2015-2016 (CA et CE);
- Désignation des personnes autorisées à signer les effets bancaires pour l'Ordre (CA);
- Approbation de la liste des déboursés et des états des revenus et dépenses mensuels (CE);
- Adoption de la proposition de bail des locaux de l'Ordre et décision de mandater le président et la secrétaire générale pour signer la convention de bail (CE);
- Autorisation d'une dépense publicitaire (CE);
- Décision de fermer le compte du fonds de stabilisation et de l'intégrer dans le fonds d'administration de l'Ordre, dans un compte distinct dédié à des activités en lien avec les activités des évaluateurs en pratique privée (CE).

MEMBRES DES COMITÉS DE L'ORDRE 2015-2016

LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- **Claudine Carré, É.A.,** membre observatrice (à compter du 9 mars 2016)
- **Steve Cassidy, É.A.,** membre observateur (à compter du 9 mars 2016)
- **Jean Beaudet, É.A.**
- **Simon Bernard, É.A.**
- **Jean-François Boutin, É.A.**
- **Jacques Dubé, É.A.,** président (à compter du 9 mars 2016)
- **Yves Godin, É.A.,** président (jusqu'au 9 mars 2016)
- **Pierre Harvey, É.A.,** membre observateur (à compter du 9 mars 2016)
- **Jacques Laroche, É.A.**
- **Sylvain Leclair, É.A.**
- **Alain Olivier, É.A.**
- **Christiane Guimond, É.A.,** secrétaire, inspecteur permanent et personne responsable de l'inspection professionnelle
- **André Besner, É.A.,** inspecteur adjoint
- **Mario Pilote, É.A.,** inspecteur adjoint

LE BUREAU DU SYNDIC

- **Pierre Turcotte, É.A.,** syndic
- **Denis Savoie, É.A.,** syndic adjoint

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

- **Me Jean-Guy Gilbert,** président (jusqu'au 13 juillet 2015)
- **Jean-Luc Bélanger, É.A.**
- **Caroline Bernard, É.A.**
- **Sylvain Bernèche, É.A.** (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Nancy Brassard, É.A.**
- **Alison K. Chave, É.A.**
- **Benoît Egan, É.A.**
- **Francine Fortin, É.A.**
- **Jean-Pierre Gagnon, É.A.**
- **Normand Godbout, É.A.** (jusqu'au 12 janvier 2016)
- **Annie Labbé, É.A.**
- **Claude Landry, É.A.**
- **Michèle Leroux, É.A.** (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Pierre Marchand, É.A.** (du 21 mai au 22 juillet 2015)
- **Donald Prévost, É.A.**
- **Gérald Savary, É.A.**
- **Jean Trudel, É.A.**
- **Me Elena Konson,** secrétaire

LE COMITÉ DE RÉVISION

- **Régis Bonneau, É.A.**
- **Pierre Delisle,** représentant du public
- **Francine Fortin, É.A.**
- **Jean-Louis Laberge,** représentant du public
- **Suzanne Lalonde,** présidente, représentante du public
- **Pierre Marchand, É.A.** (jusqu'au 22 juillet 2015)
- **Anne Pouliot,** représentante du public
- **Hélène Turgeon,** représentante du public
- **Me Elena Konson,** secrétaire

LE CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

- **Sonya Auclair, É.A.**
- **Alexandre Bessette, É.A.**
- **Karine Ferlatte-Schofield, É.A.** (à compter du 21 mai 2015)
- **Pierre L. Gagnon, É.A.**
- **Milad Jabbour, É.A.**
- **Pierre Marchand, É.A.** (du 21 mai au 22 juillet 2015)
- **Luc Tremblay, É.A.**
- **Me Elena Konson,** secrétaire

LE COMITÉ DES REQUÊTES

- **Diane Blais, É.A.** (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Amélie Bouchard, É.A.**
- **Claudine Carré, É.A.**
- **Alison K. Chave, É.A.**
- **Pierre L. Gagnon, É.A.**

- **Louis Garant, É.A.**
- **Pierre Laliberté, É.A.**
- **Marc-André Leblanc, É.A.**
- **Michèle Leroux, É.A.**
- **Pierre Marchand, É.A.** (jusqu'au 22 juillet 2015)
- **Sylvain Méthot, É.A.**
- **Stéphan Roy, É.A.**
- **Gérald Savary, É.A.**
- **Céline Viau,** secrétaire

LE COMITÉ D'ADMISSION

- **Amélie Bouchard, É.A.**
- **Guillaume Caron, É.A.** (à compter du 21 mai 2015)
- **Alain Fontaine, É.A.**
- **Sébastien Fraser, É.A.**
- **Mélanie Laplante, É.A.**
- **Christine Paquin, É.A.**
- **Josée Laporte**, secrétaire

LE COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

- **Nicolas Bouchard, É.A.,** représentant du MAMOT
- **Guylaine N. Cormier, É.A.** (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Roxanne Carrier, É.A.** (à compter du 21 mai 2015)
- **Sébastien Jean, É.A.**
- **Annie Labbé, É.A.**
- **Marc Laroche, É.A.**
- **Régis Savard, É.A.,** représentant de l'AEMQ
- **Martine Sirois, É.A.** (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Julie St-Arnaud, É.A.** (à compter du 21 mai 2015)
- **Patricia Landry,** secrétaire

LE COMITÉ DE LA FORMATION

Représentants de l'Ordre :

- **Richard Côté, É.A.,** président de l'Ordre (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Richard Lahaye, É.A.,** président de l'Ordre (à compter du 21 mai 2015)
- **René Rivard, É.A.,** 2e vice-président, responsable de la formation
- **Céline Viau,** secrétaire générale
- **Patricia Landry,** coordonnatrice au développement de la formation et secrétaire du comité

Représentant du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- **M. Antoine Goutier,** Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires (jusqu'au 7 octobre 2015)
- **Mme Marie-Claude Riopel,** Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires (à compter du 8 octobre 2015)

Représentants du Bureau de coopération interuniversitaire :

- **M. Philippe Grégoire,** professeur agrégé, Département de finance, assurance et immobilier, Faculté des Sciences de l'administration Université Laval (jusqu'au 30 octobre 2015)
- **M. Charles-Olivier Amédée-Manesme,** professeur adjoint, Département de finance, assurance et immobilier, Faculté des Sciences de l'administration, Université Laval (à compter du 1er novembre 2015)
- **M. Unsal Ozdilek,** professeur agrégé, responsable du certificat en immobilier et de la Chaire SITQ-Immobilier, UQÀM

LE COMITÉ CONSULTATIF DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX (CCÉM)

- **Richard Côté, É.A.**
- **Richard Chabot, É.A.**
- **Pierre Gosselin, É.A.** (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Jennifer Lacasse-Linteau, É.A.** (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Céline Viau,** secrétaire

COMITÉS RELIÉS AUX NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Le comité aviseur des normes de pratique professionnelle

- **Richard Lahaye, É.A.,** président
- **Nathalie Bédard, É.A.,** 1ère vice-présidente responsable de l'éthique professionnelle
- **Yves Godin, É.A.,** président du comité d'inspection professionnelle (jusqu'au 9 mars 2016)
- **Jacques Dubé, É.A.,** président du comité d'inspection professionnelle (à partir du 9 mars 2016)
- **Pierre Turcotte, É.A.,** syndic
- **Christiane Guimond, É.A.,** secrétaire

Le comité réviseur des normes de pratique professionnelle en matière d'acte de consultation (à compter du 9 mars 2016)

- **Richard Lahaye, É.A.,** président
- **Éric Grenier, É.A.**
- **Yves-Albert Paquette,** administrateur nommé par l'Office des professions
- **Patrick Soullière, É.A.**
- **Christiane Guimond, É.A.,** secrétaire et coordonnatrice des travaux

Le comité pour l'élaboration de la norme sur l'analyse préliminaire

- **Richard Lahaye, É.A.,** président
- **Nathalie Bédard, É.A.,** 1ère vice-présidente responsable de l'éthique professionnelle
- **Christian Brisson, É.A.**
- **Richard Chabot, É.A.**
- **Richard Côté, É.A.**
- **Pierre Gosselin, É.A.**
- **René Rivard, É.A.**
- **Stéphane Gauvreau, É.A.**
- **Yves Godin, É.A.** (remplacé par Marc Laroche, É.A.)
- **Pierre Marchand, É.A.**
- **France McCutcheon, É.A.**
- **Christiane Guimond, É.A.,** secrétaire et coordonnatrice des travaux

Le comité aviseur sur les normes de pratique professionnelle en évaluation municipale

- **Richard Lahaye, É.A.,** président
- **Nathalie Bédard, É.A.,** 1ère vice-présidente responsable de l'éthique professionnelle
- **Richard Chabot, É.A.**
- **Richard Côté, É.A.**
- **Christiane Guimond, É.A.,** secrétaire

Le comité consultatif sur l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière au Québec : OEAQ – MAMOT

Évaluateurs agréés collaborant au comité

- **Sonya Auclair, É.A.**
- **Nicolas Bouchard, É.A.,** représentant du MAMOT
- **Nathalie Bourassa, É.A.,** représentante du MAMOT
- **Marie-Hélène Cadrin, É.A.**
- **Stecy Gravel, É.A.**
- **Normand Godbout, É.A.**
- **Marcel Godbout, É.A.**
- **Christiane Guimond, É.A.,** représentante de l'Ordre
- **France Mousseau, É.A.**
- **Régis Savard, É.A.**
- **Stéphan Roy, É.A.**

LE COMITÉ DE RÉVISION DES NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE AUX FINS D'ASSURANCE

- **Richard Lahaye, É.A.,** président
- **Nathalie Bédard, É.A.,** 1ère vice-présidente responsable de l'éthique professionnelle
- **Réginald Crevier, É.A.**
- **Sylvain Lacerte, É.A.**
- **Martin Leclerc, É.A.**
- **Alain Lemaire, É.A.**
- **Sylvain Savignac, É.A.**
- **Denis Savoie, É.A.**
- **Christiane Guimond, É.A.,** secrétaire et coordonnatrice des travaux

LE COMITÉ CONSULTATIF DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS EN PRATIQUE PRIVÉE

(formé des administrateurs du Conseil d'administration issus du milieu privé)

- **Simon Beauchemin, É.A.**
- **Nathalie Bédard, É.A.**
- **Christian Brisson, É.A.**
- **Éric Grenier, É.A.**
- **Étienne Guindon, É.A.** (jusqu'au 12 avril 2015, démission)
- **Richard Lahaye, É.A.**
- **Philippe Lamarre, É.A.** (à compter du 21 mai 2015)
- **René Rivard, É.A.**
- **Patrick Soullière, É.A.** (à compter du 21 mai 2015)
- **Céline Viau,** secrétaire

LE COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS 2015

- **Marie-Hélène Cadrin, É.A.,** présidente du Congrès 2015
- **Guillaume Couture, É.A.**
- **Pierre Dufresne, É.A.**
- **Éric Grenier, É.A.**
- **Martin Ménard, É.A.**
- **Elena Konson**
- **Josée Laporte**
- **Céline Viau**

LE COMITÉ DE LIAISON AVEC LE FONDS D'ASSURANCE – REPRÉSENTANTS DE L'ORDRE

- **Richard Côté, É.A.,** président de l'Ordre (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Richard Lahaye, É.A.,** président de l'Ordre (à compter du 21 mai 2015)
- **René Rivard, É.A.**
- **Céline Viau,** secrétaire générale

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MANDATS DE GESTION DE COÛTS

- **Richard Lahaye, É.A.,** président
- **Nathalie Bédard, É.A.,** 1ère vice-présidente responsable de l'éthique professionnelle
- **Guillaume Caron, É.A.**
- **Christian-Pierre Côté, É.A.**
- **Gilles Dionne, É.A.**
- **Christiane Guimond, É.A.,** coordonnatrice aux affaires professionnelles, OEAQ
- **Christian Laflamme, É.A.**
- **Jean Laroche, É.A.**
- **Me Elena Konson,** secrétaire et coordonnatrice des travaux

LE COMITÉ CONJOINT INSTITUT CANADIEN DES ÉVALUATEURS - OEAQ – REPRÉSENTANTS DE L'ORDRE

- **Amélie Bouchard, É.A.** (à compter du 21 mai 2015)
- **Richard Côté, É.A.,** président de l'Ordre (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Richard Lahaye, É.A.,** président de l'Ordre (à compter du 21 mai 2015)
- **Céline Viau,** secrétaire générale

LE COMITÉ SUR LA COPROPRIÉTÉ

- **Richard Lahaye, É.A.**
- **Nathalie Bédard, É.A.**
- **Jean Lauzier, É.A.**
- **Steven Lavoie, É.A.**
- **Céline Viau**
- **Me Elena Konson,** secrétaire

LE COMITÉ SUR L'EXPROPRIATION

- **Nathalie Bédard, É.A.**
- **Steve Cassidy, É.A.**
- **Pierre Cyr, É.A.**
- **Vincent Ladouceur** (jusqu'au 25 janvier 2016)
- **Richard Lahaye, É.A.** (jusqu'au 21 mai 2015)
- **Marc Laroche, É.A.**
- **Christiane Guimond, É.A.,** secrétaire

LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2015-2016

Créé en conformité aux articles 109 et 112 du* Code des professions, *le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour fonction la surveillance de l'exercice de la profession. Ce mandat est rempli par la réalisation du programme annuel d'inspection de la pratique des membres.

PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2015-2016

Inspecteurs /enquêteurs de l'Ordre :

- procéder à cinq nouvelles inspections dans le domaine de l'expertise privée;
- procéder à 100 inspections par le biais du *Guide d'autoévaluation*;
- procéder à dix visites de suivi pour vérifier l'application des recommandations par les membres chez qui le CIP avait observé des lacunes importantes (note C);
- procéder à cinq visites de contrôle pour vérifier l'application des recommandations par les membres chez qui le CIP avait observé des lacunes importantes (note C);
- procéder aux nouvelles enquêtes particulières nécessaires pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le syndic, le CA ou le CIP demanderaient une telle enquête (applicable à tous les champs de pratique).

Comité d'inspection professionnelle :

- poursuivre et finaliser neuf dossiers en expertise débutés durant l'exercice financier 2015-2016;
- procéder à deux auditions de membres (en expertise) dont les dossiers ont été étudiés durant l'exercice financier 2015-2016;
- procéder aux auditions prévues par le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'OEAQ*, pour vérifier la compétence des membres chez qui le CIP a observé des lacunes majeures (note D) ou graves (note E) (applicable à tous les champs de pratique).

Secrétaire du CIP :

- procéder à la confection et à la rédaction de deux examens portant sur la méthode du revenu et la méthode du coût dans le cadre d'un stage de perfectionnement;
- répondre aux demandes d'explications provenant d'évaluateur(s) inspecté(s) concernant les remarques et commentaires du CIP transmis au(x) membre(s) et inclus dans le « rapport de l'inspecteur ». La réponse se fait par le biais du CIP dans les cas où l'évaluateur inspecté fait une demande écrite.

RÉALISATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE EN 2015-2016

Les membres du CIP se sont réunis en comité quatre fois : les 23 avril, 23 juin, 2 décembre 2015 et le 10 février 2016 ainsi que trois fois par conférence téléphonique. Outre ces réunions régulières, le CIP a procédé à **six auditions** entre mai 2015 et mars 2016.

Dans le cadre du *Programme de surveillance* de la profession, les inspecteurs de l'Ordre ont procédé à **169 vérifications** :

- 14 nouvelles inspections impliquant les membres œuvrant en expertise (pratique privée) ont été effectuées sur les lieux d'exercice des membres concernés;
- deux visites de suivi en expertise;
- trois dossiers d'enquête particulière impliquant les membres œuvrant dans le domaine de l'expertise;

- 150 nouvelles inspections ont été effectuées par le biais du *Guide d'autoévaluation :*
  - Neuf membres se sont retirés de l'Ordre;
  - Quatre dossiers ont fait l'objet d'un report (pour cause de maladie ou d'arrêt de travail);
  - Quatre dossiers ont été suspendus (demande d'enquête au syndic ou autre);
  - Cinq membres feront l'objet d'un suivi.

Pour les inspections, les visites de suivi et les enquêtes particulières, dans tous les cas, un questionnaire préalable à l'inspection (enquête) est transmis à l'évaluateur concerné et, par la suite, remis au CIP dûment complété. Pour chacune des inspections (et enquêtes), un rapport de vérification est dressé et transmis à l'évaluateur concerné.

Le CIP a finalisé **33 dossiers** en 2015-2016 :

- 22 dossiers débutés lors de l'exercice antérieur et finalisés en 2015-2016;
- cinq dossiers en expertise débutés et finalisés en 2015-2016;
- six auditions de membres dont les dossiers ont été étudiés en 2015-2016.

Résultats des six auditions :

- quatre visites de suivi à faire dans le prochain exercice financier;
- recommandation d'imposer un stage de perfectionnement comprenant un cours à suivre, un examen et entraînant une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles;
- recommandation d'imposer un stage de perfectionnement sous la supervision d'un maître de stage et entraînant une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles.

Aucun membre n'a fait l'objet d'une information au syndic en vertu de l'alinéa 5 de l'article 112 du *Code des professions*.

Synthèse des recommandations du CIP adressées aux membres :

Dans une perspective d'amélioration de la pratique professionnelle, les recommandations d'ordre général concernent les éléments suivants :

- L'évaluateur doit s'assurer que la confidentialité des données soit conservée en tout temps (rapports formulaires);
- En tout temps, l'évaluateur agréé doit procéder à l'inspection (extérieure et intérieure) de l'immeuble à évaluer;
- Les « Réserves et hypothèses de base » et l'« Attestation de l'évaluateur » doivent être adaptées au contrat de services professionnels et aux obligations de l'évaluateur agréé;
- L'évaluateur a la responsabilité de s'assurer que les personnes qui travaillent pour lui ont les compétences requises et il doit superviser les travaux car il en a l'entière responsabilité vis-à-vis de son client;
- À défaut d'avoir les compétences pour un type de contrat particulier, l'évaluateur agréé doit s'adjoindre un autre évaluateur agréé pour l'assister dans la réalisation de cette évaluation.

Suivi à faire lors du prochain exercice 2016-2017 :

- une recommandation au CE d'imposer un stage de perfectionnement assorti d'une limitation d'exercice;
- de tous les dossiers débutés en 2015-2016, cinq devront être soumis pour étude au CIP au cours du prochain exercice.

LE BUREAU DU SYNDIC

Selon les articles 116 et 122 du* Code des professions*, le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction. Après avoir procédé à l'enquête, il jugera s'il y a lieu ou non de porter une plainte devant le conseil de discipline. Il pourrait aussi décider de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

L'article 123.6 du* Code des professions *prévoit que le syndic peut également, dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il est aussi de son devoir de procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires et ce, conformément au règlement de l'Ordre à cet effet, adopté en vertu de l'article 88 du* Code des professions*.

DISCIPLINE

Dossiers d'enquêtes des années antérieures toujours ouverts au début de la période (1er avril 2015)	28
Nouvelles demandes d'enquête reçues en 2015-2016	47
Nombre total de membres visés	46
Nombre de décisions de porter plainte disciplinaire	2
Nombre de décisions de ne pas porter plainte disciplinaire	18
Le nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période (31 mars 2016)	55

DOSSIERS FERMÉS LORS DE L'EXERCICE 2015-2016

Dossiers d'enquête :	**Nombre : 20**
Conseil de discipline	2
Limitation d'exercice – CA	1
Comité d'inspection professionnelle	2
Mises en garde	11
Demandes non fondées	4

CONCILIATION

(art. 123.6 du *Code des professions*)

Un syndic qui estime que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement peut proposer à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au professionnel la conciliation et ce, en tout temps avant le dépôt d'une plainte contre ce professionnel au conseil de discipline.

Durant l'exercice 2015-2016, le Bureau du syndic n'a traité aucun dossier ayant conduit à un règlement.

CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES

(art. 88 du *Code des professions*)

Demandes de conciliation reçues en 2015-2016	16
Nombre de demandes de conciliation rejetées pour le non-respect du délai	0
Nombre de demandes de conciliation ayant conduit à une entente	2

USURPATION DU TITRE D'ÉVALUATEUR AGRÉÉ

Conformément à l'article 189 du* Code des professions*, l'Ordre peut, sur résolution du Conseil d'administration ou du comité exécutif, intenter une poursuite pénale pour usurpation du titre réservé à ses membres : « évaluateur agréé », « É.A. », « estimateur agréé », « C.App ». Quiconque sciemment, n'étant pas membre de l'Ordre, se laisse annoncer ou désigner par l'un des titres réservés à ses membres, commet une infraction et est passible d'une amende prévue au* Code des professions *(RLRQ, c. C-26).

Lors de l'exercice 2015-2016, l'Ordre a ouvert et complété **six enquêtes** relativement à l'usurpation du titre. Cinq dossiers ont été fermés, les personnes visées s'étant conformées à la loi dans un délai raisonnable après réception de l'avertissement de la part de l'Ordre.

Dans le dossier *OEAQ c. Pepin*, le constat d'infraction pour l'usurpation du titre d'évaluateur agréé a été signifié à M. Gilles Pepin le 16 mars 2016. Le procès pourrait avoir lieu lors du prochain exercice.

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Un conseil de discipline est constitué au sein de chaque ordre professionnel, conformément à l'article 116 du* Code des professions*. Son mandat est d'entendre toute plainte formulée contre une personne qui est ou a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du* Code des professions*, ou à tout autre règlement adopté par l'Ordre, notamment le* Code de déontologie*.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le conseil de discipline a été saisi de **deux plaintes** déposées par le Bureau du syndic de l'Ordre.

Dans le dossier 18-2015-063 (***Savoie* c. *Genest***), la plainte reprochait à l'intimé d'avoir fait défaut de respecter les normes de pratique professionnelle. Suite au plaidoyer de culpabilité, l'audience sur culpabilité et sur sanction a eu lieu le 27 janvier 2016. Le dossier a été pris en délibéré par le conseil et aucune décision n'a été rendue en date du 31 mars 2016.

Dans le dossier 18-2015-064 (***Savoie* c. *Guilbault***), la plainte reprochait à l'intimé d'avoir fait défaut de respecter les normes de pratique professionnelle. L'audience sur culpabilité a eu lieu les 10 et 11 février 2016. Le dossier a été pris en délibéré par le conseil et aucune décision n'a été rendue en date du 31 mars 2016.

DOSSIERS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT :

Dans le dossier 18-2014-059 (***Fournier* c. *Sansfaçon (Henri)***), la décision sur culpabilité a été rendue le 16 avril 2015, soit après 146 jours de prise en délibéré. Le conseil de discipline a reconnu l'intimé coupable de six des huit chefs de la plainte disciplinaire. L'audience sur sanction a eu lieu le 18 septembre 2015 et la décision sur sanction a été rendue le 12 janvier 2016, soit après 116 jours de prise en délibéré. Le conseil a imposé à l'intimé une sanction sous forme d'amendes totalisant 8 000 $ en plus de le condamner à supporter les débours de l'Ordre pour un maximum de 10 000 $.

Dans le dossier 18-2014-062 (***Fournier* c. *Chartrand***), suite à un plaidoyer de culpabilité, l'audience a eu lieu le 25 septembre 2015. La décision sur culpabilité et sur sanction a été rendue le 2 décembre 2015, soit après 68 jours de prise en délibéré. Le conseil a imposé à l'intimée une sanction sous forme d'amendes totalisant 3 000 $ en plus de la condamner à supporter les entiers débours.

Durant l'exercice 2015-2016, le conseil de discipline de l'Ordre n'a pas émis de recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre d'obliger un professionnel à compléter un stage ou un cours de perfectionnement (art. 160 du *Code des professions*).

Enfin, aucune décision du conseil de discipline n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions durant cet exercice.

LE COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du* Code des professions*, l'Ordre a constitué un comité de révision qui a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre l'évaluateur agréé.

Durant l'exercice 2015-2016, le comité de révision n'a été saisi d'aucune nouvelle demande d'avis ni d'aucune demande d'avis produite hors délai.

Le 14 avril 2015, le comité a tenu une réunion durant laquelle il a rendu un avis dans le dossier dont il a été saisi lors de l'exercice précédent. La décision du syndic adjoint de ne pas porter plainte a été maintenue et le dossier a été référé au comité d'inspection professionnelle.

LE COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des évaluateurs agréés, soit l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'évaluateur agréé.

Les membres du comité de la formation se sont réunis une fois durant l'exercice, soit le 8 septembre 2016. Les membres du comité ont discuté et soumis au comité exécutif, les trois avis suivants :

- Avis concernant le nouveau champ descriptif des évaluateurs agréés;
- Avis concernant le nouveau programme de certificat en gestion et évaluation immobilières de l'Université du Québec en Outaouais;
- Avis concernant le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*.

LE COMITÉ CONSULTATIF DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX (CCÉM) 2015-2016

Formé des membres du CA qui œuvrent en évaluation municipale, le comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM) identifie les meilleures ressources pour constituer des comités* ad hoc *selon les sujets à l'étude et conseille la présidence de l'Ordre.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'IMPLANTATION DE LA MODERNISATION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE AU QUÉBEC

Sous la responsabilité du MAMOT, ce comité a été formé en juillet 2001. Il a comme mandat de servir de lieu d'échange et de concertation quant aux actions à privilégier pour implanter avec succès les nouvelles dispositions réglementaires et normatives relatives à la modernisation de l'évaluation foncière.

Il est composé d'évaluateurs agréés représentants du MAMOT et de l'Ordre ainsi que de représentants de plusieurs domaines concernés par l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière (tels que l'enseignement, le développement informatique, la gestion municipale, etc.).

Cette année, le comité a tenu une réunion, le 22 avril 2015. Les rencontres se poursuivront en 2016-2017 pour être en mesure de faire un suivi sur l'état d'avancement des travaux sur la modernisation.

COMITÉ *AD HOC* SUR LES NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE APPLICABLES AU DOMAINE DE L'ÉVALUATION MUNICIPALE

Composé d'évaluateurs agréés œuvrant dans le domaine de l'évaluation municipale, le mandat de ce comité a été de revoir les normes en évaluation municipale de l'Ordre (normes 19 et 20) afin de les actualiser, suite à la modernisation de la réglementation sur le contenu des dossiers d'évaluation.

- La nouvelle norme (20.1) a été adoptée par le CA le 31 janvier 2013;
- Le 20 février 2014, une version amendée a été adoptée par le CA;
- En juillet 2015 un avis a été publié dans l'*AlinÉA* sur un projet de report partiel de l'implantation de la modernisation.

LE CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Adopté en conformité à l'article 88 du* Code des professions, *le* Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des évaluateurs agréés *prévoit la constitution d'un conseil d'arbitrage des comptes. Son mandat est de statuer sur les différends entre un évaluateur agréé et son client relativement à un compte d'honoraires.

En 2015-2016, le conseil d'arbitrage des comptes n'a été saisi d'aucune demande d'arbitrage, ni d'aucune demande d'arbitrage produite hors délais.

LE COMITÉ D'ADMISSION

Ayant pour mandat de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession, le comité d'admission supervise la conception de l'examen d'admission et en valide les résultats. C'est lui qui recommande au comité exécutif la délivrance des permis aux candidats à l'exercice de la profession. De plus, il étudie les demandes d'équivalence de formation ou de diplôme et les autorisations de maître de stage.

Les membres du comité d'admission se sont réunis le 15 juin 2015 et ont tenu quatre réunions par conférence téléphonique : le 7 mai, le 10 septembre, le 17 novembre ainsi que le 17 février 2016.

Le comité a supervisé le travail des conceptrices et correctrices de la partie écrite de l'examen d'admission tenue à Montréal et à Québec le 26 septembre 2015 de même que la tenue de la partie orale, à Montréal et à Québec, le 17 octobre 2015.

Délivrance de permis d'évaluateur agréé

28 personnes ont réussi l'examen d'admission et ont obtenu leur permis d'évaluateur agréé. Deux de ces personnes ont dû toutefois reprendre la partie orale avant d'obtenir leur permis, puisqu'elles avaient échoué cette partie.

L'Ordre n'ayant pas de règlement relatif à la délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux ni de règlements relatifs à des certificats de spécialiste ni de classe de membres, aucun permis de ce type n'a été délivré.

Examen d'admission 2015

Candidats inscrits à la partie écrite :	50 mais 47 se sont présentés et 45 ont complété l'examen
Candidats inscrits à la partie orale :	41 mais 40 se sont présentés
Demandes de révision de note :	2
Des 45 personnes ayant complété l'examen :	
• 34 personnes avaient une formation reconnue, 20 ont réussi l'examen	
• 11 personnes avaient obtenu une équivalence de formation, huit ont réussi l'examen dont une personne ayant une formation acquise à l'étranger.	

Équivalences de diplôme et de formation

Demandes d'équivalences reçues :	22
Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation : **Deux de ces candidats avaient une formation provenant d'une institution d'enseignement située hors du Québec ou hors du Canada**	6
Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation sous réserve de suivre certains cours : **dont quatre possèdent des diplômes provenant d'une institution d'enseignement située hors du Québec et ayant obtenu une reconnaissance du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec.**	16
Candidat dont l'équivalence de formation a été refusée :	0

LE COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Le comité de formation continue coordonne et actualise l'ensemble des activités de formation destinées aux évaluateurs agréés, aux stagiaires et aux partenaires. Il s'assure que le* Programme de formation professionnelle en évaluation *(PFP), mis sur pied afin de compléter la formation universitaire et préparer les futurs évaluateurs agréés à la pratique, répond toujours à leurs besoins. De plus, le comité offre annuellement un* Programme de formation continue *(PFC) varié visant principalement l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public.

En 2015-2016, les membres du comité de formation continue se sont réunis le 15 septembre 2015.

Les activités du comité ont été consacrées à l'évaluation des différents cours présentés par l'Ordre et à la sélection de nouvelles activités de formation pour le PFC.

Plusieurs projets de nouveaux cours ont été mis en chantier durant l'exercice financier sans pouvoir se concrétiser. Leur présentation est prévue durant l'exercice 2016-2017.

L'échéancier d'implantation de la modernisation étant presque complété, la *Formation de transition relative à la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière* mise de l'avant par le MAMOT s'est poursuivie partiellement durant l'exercice financier 2015-2016. Les Modules 1, 2 et 3 n'ont été présentés qu'une fois chacun. La faible demande n'a pas justifié la présentation du Module 2A *(Détermination de la qualité et de la complexité des composantes et établissement de l'âge apparent : cas pratiques)* et du Module 4 *(Système d'information géographique).*

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE (PFC)

Les activités de formation continue ont réuni cette année près de 375 membres (sur 425 participants au total), dont environ 260 dans la région de Montréal, 85 à Québec et 30 dans les autres régions. L'Ordre a présenté dix activités différentes de formation continue en 17 séances, pour un total de 28 jours.

Ces activités ont été les suivantes :

- *Module 1 : Éléments de base concernant la modernisation* (7 heures) **obligatoire** pour les membres exerçant dans le domaine de l'évaluation foncière
  - 6 novembre 2015, Laval, 30 membres sur 33 participants;
- *Module 2 : Modernisation de la description des terrains, des bâtiments résidentiels, multirésidentiels et agricoles* (12 heures)
  - 25 et 26 janvier 2016, Longueuil, 12 membres sur 18 participants;
- *Module 3 : Modernisation de la description des bâtiments non résidentiels* (12 heures)
  - 24 et 25 février 2016, Longueuil, 10 membres sur 25 participants;
- *Nouvelle norme de pratique en matière d'évaluation municipale (Norme 20.1)* (6 heures) **obligatoire** pour les membres signataires de rôles et autres décideurs en évaluation municipale
  - 15 mai 2015, Montréal, 28 membres sur 31 participants,
  - 3 novembre 2015, Gatineau, 29 membres sur 34 participants;
- *MS Excel pour l'immobilier et l'évaluation (cours avancé)* (12 heures)
  - 21 et 22 mai 2015, Montréal, 18 membres sur 20 participants,
  - 12 et 13 juin 2015, Québec, 20 membres,
  - 20 et 21 novembre 2015, Montréal, 14 membres sur 16 participants;
- *Argus (cours de base)* (12 heures)
  - 28 et 29 mai 2015, Montréal, 17 membres sur 20 participants;
- *La négociation gagnant-gagnant en évaluation* (12 heures)
  - 1er et 2 septembre 2015, Montréal, 24 membres,
  - 15 et 16 septembre 2015, Québec, 24 membres,
  - 16 et 17 novembre 2015, Laval, 21 membres sur 23 participants;

- *Initiation à l'agriculture québécoise : caractéristiques pouvant influencer la valeur* (6 heures)
  - 30 octobre 2015, Longueuil, 30 membres sur 31 participants,
  - 13 novembre 2015, Québec, 20 membres sur 22 participants;
- *L'évaluation forestière et ses diverses composantes* (7 heures)
  - 29 février 2016, Longueuil, 25 membres sur 29 participants,
  - 7 mars 2016, Québec, 24 membres sur 25 participants;
- *L'évaluation de fermes* (18 heures)
  - 17, 18 et 19 mars 2016, Longueuil, 29 membres sur 30 participants.

APPLICATION DU *RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES MEMBRES DE L'OEAQ* (RCFO)

En cas de défaut d'accumuler 48 heures de formation continue obligatoire au cours de la période de référence de trois ans, l'évaluateur agréé s'expose à une radiation du Tableau de l'Ordre. Au courant de l'exercice 2015-2016, l'Ordre n'a pas imposé de telles sanctions. Il y a cependant eu deux réinscriptions en vertu de l'article 20 du RCFO.

Environ 224 demandes de reconnaissance d'activités aux fins d'application du RCFO ont été reçues et traitées durant l'exercice 2015-2016.

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN ÉVALUATION (PFP)

Les 31 jours de cours (17 séances) offerts dans le cadre du PFP ont généré 390 inscriptions, dont 269 à Montréal et 121 à Québec. Sauf exception, les participants étaient des **stagiaires** de l'Ordre. Les sept blocs de cours suivants étaient au programme et ont été répétés au besoin :

- *Méthode du coût (MCOÛ), parties A et B*; 24 heures; 71 inscriptions;
- *Étude de cas (ÉCAS)*; 12 heures; 41 inscriptions;
- *Évaluation de terrains et de terres agricoles (ÉTER)*; 12 heures; 15 inscriptions;
- *Obligations professionnelles (OPRO), parties A et B*; 12 heures; **obligatoire** pour les stagiaires inscrits au registre après le 17 février 2000; 94 inscriptions;
- *Évaluation municipale (ÉMUN)*; 12 heures; 28 inscriptions;
- *Méthode du revenu (MREV), parties A et B*; 24 heures; 99 inscriptions;
- *Méthode de comparaison (MCOM)*; 12 heures; 42 inscriptions.

NOS REMERCIEMENTS AUX FORMATEURS

- Pour le *Programme de formation professionnelle*, édition 2015-2016 : Mmes Marie-Hélène Cadrin et Alison Chave, MM. Marc Bergeron, Simon Bernard, Jean-Pierre Cadrin, Richard Côté, Jean-Marc Couture, Jean-Pierre Gagnon, Louis Garant, Éric Racine, évaluateurs agréés, ainsi que Me Elena Konson.
- Pour le *Programme de formation continue*, édition 2015-2016 : MM. Jean-François Boutin, Jean-Pierre Cadrin, Richard Chabot, Jean-Marc Couture, Normand Godbout, Dominic Fournier, Alain Raby, Stéphan Roy, évaluateurs agréés, Marco Fournier, É.A. et ing.f., Luc Vaillancourt, É.A. et agr., ainsi que Mme Yveline Martin, agr., et Me Howie Clavier.

LE COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS 2015

Le mandat de ce comité est d'organiser le congrès de l'Ordre. Il a notamment pour tâches, l'élaboration du contenu, le choix des conférenciers, l'organisation générale et la logistique, le développement du programme social et des invités ainsi que le budget et le programme des partenaires financiers.

Le Congrès 2015, sous le thème « *TGA : Transformation – Gage d'avenir!* », s'est déroulé du 1er au 3 octobre 2015 dans la région de Sherbrooke, à l'hôtel Delta. 207 participants y étaient inscrits à temps plein, 57 à temps partiel et 44 s'étaient inscrits aux ateliers seulement.

Le comité, composé de membres de la région de Sherbrooke, s'est réuni une dernière fois le 8 décembre 2015 afin de faire une rétrospective de l'événement. D'après les commentaires recueillis, le comité organisateur peut conclure que l'événement a été fortement apprécié. D'ailleurs, plusieurs participants faisaient remarquer qu'il s'agissait du meilleur congrès en matière de contenu. Les participants ont notamment eu un coup de cœur pour les conférences de M. Jacques Nantel (commerce électronique), Me Yves Joli-Cœur (la copropriété) et de M. Dominic Fournier, É.A. (les réseaux sociaux).

Les activités sociales ont également remporté un beau succès, plus particulièrement la soirée du vendredi soir et la prestation du groupe *Famous*.

Finalement, malgré une diminution du nombre de commanditaires, le Congrès 2015 marque une année record quant aux surplus générés.

Comité organisateur du congrès

Éric Grenier, É.A., était absent lors de la scéance photo.

Souvenirs du congrès

ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En vertu de l'article 60.7 du* Code des professions*, tout membre d'un ordre professionnel doit fournir et maintenir en tout temps une garantie contre la responsabilité qu'il peut encourir en raison des fautes commises dans l'exercice de sa profession. Conformément au* Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés*, tous les membres de l'Ordre, à moins d'en être exemptés, sont tenus de souscrire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre. Il constitue l'une des formes d'assurance permises par la loi.
Ce fonds constitué par la décision de l'Assemblée générale des membres du 23 août 2007 a été mis en place le 1er décembre 2010.

La police d'assurance de la responsabilité professionnelle du Fonds d'assurance approuvée par le Conseil d'administration de l'Ordre offre à chaque membre assuré une garantie de 1 M$ par sinistre et 1M$ pour l'ensemble des sinistres survenus en cours d'année (du 1er avril au 31 mars).

Pour l'exercice 2015-2016 :

Nombre de membres assurés au 31 mars 2016 :	519
Nombre de membres exemptés de souscrire au Fonds au 31 mars 2016 :	519
Nombre de membres assurés exerçant en société :	
S.P.A :	402
S.E.N.C.R.L. :	23

COMITÉS RELIÉS AUX NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE 2015-2016

LE COMITÉ RÉVISEUR DES NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Le mandat du comité réviseur des normes de pratique professionnelle est d'élaborer de nouvelles normes, mettre à jour les normes existantes et superviser les travaux reliés à la rédaction de normes, guides ou lignes directrices dans des domaines spécifiques de la pratique des évaluateurs agréés, afin de s'assurer qu'elles sont en adéquation avec le corpus général des normes de pratique professionnelle en vigueur.

Pour traiter de dossiers spécifiques, des comités ad hoc ont été créés. Ils sont composés d'évaluateurs agréés qui ont une expertise dans les divers domaines à l'étude.

Durant cet exercice, aucune réunion générale n'a été tenue mais les membres du comité aviseur des normes de pratique professionnelle ont été sollicités à plusieurs reprises pour donner leur avis sur diverses questions venant des membres de l'Ordre et du public.

LE COMITÉ *AD HOC* SUR L'ÉLABORATION DES NORMES SUR L'ANALYSE PRÉLIMINAIRE AUX FINS DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 24.1 DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DE L'OEAQ

Le mandat du comité est de développer une nouvelle norme de pratique dans le but d'encadrer les gestes professionnels des évaluateurs agréés qui œuvrent dans le domaine de la vérification fiscale (évaluation municipale) et le domaine de l'expropriation, principalement lorsqu'ils doivent procéder à une analyse préliminaire pour établir une valeur aux fins de négociation.

Durant l'exercice financier 2015-2016, il y a eu deux réunions de travail (10 mars et 29 mars 2016) lors desquelles les membres du comité ont élaboré un projet de normes pour encadrer l'analyse préliminaire en matière d'évaluation municipale et en matière d'expropriation.

Le projet des nouvelles normes sera soumis au Conseil d'administration et les travaux se finaliseront en 2016.

LE COMITÉ *AD HOC* SUR LA RÉVISION DES NORMES AUX FINS D'ASSURANCE

Le mandat du comité est de revoir les normes de pratique professionnelle aux fins d'assurance.

Suite aux questionnements de plusieurs évaluateurs agréés et d'intervenants du milieu de l'assurance, soumis en 2014, l'Ordre a été appelé à revoir les normes actuelles de pratique professionnelle concernant l'évaluation aux fins d'assurance. Il a été indiqué qu'elles n'étaient pas suffisamment précises pour orienter le travail de l'évaluateur agréé qui procède à l'acte d'évaluation aux fins d'assurance.

Durant l'exercice financier 2015-2016, il y a eu deux réunions de travail (7 avril et 20 mai 2015) lors desquelles les membres du comité ont revu le texte des deux normes relatives à l'établissement de la valeur aux fins d'assurance. Des modifications substantielles ont été apportées à la version des normes qui avaient été élaborées en mai 2000.

La version finale des normes révisées a été adoptée le 9 mars 2016 par le Conseil d'administration de l'Ordre. Elles entreront en vigueur lors du prochain exercice.

La nouvelle version des normes est disponible sur le site de l'Ordre. Une formation est prévue en 2016 dans le cadre des cours offerts par l'Ordre

Groupe de travail sur les mandats de gestion de coûts, consultation en coûts ou le suivi des coûts et déboursés d'un projet de construction

En 2013, certains membres ont adressé des questionnements au Fonds d'assurance à savoir si la police du Fonds d'assurance comportait la couverture pour les services rendus à titre de consultants en coûts pour un créancier hypothécaire dans le cadre d'un projet de construction.

Considérant qu'il s'agit d'un nouveau champ de pratique pour les évaluateurs agréés, le Conseil d'administration a formé, en automne 2015, un groupe de travail sur les mandats de gestion de coûts qui s'est penché sur l'identification des services professionnels pouvant faire partie de la couverture par le Fonds d'assurance. Le groupe de travail soumettra ses recommandations au Conseil d'administration lors du prochain exercice.

LA RELÈVE

L'excellence académique des candidats à l'exercice de la profession a été, une fois de plus, soulignée par l'attribution **d'une bourse de l'Ordre** à Mme Maude Roussin, étudiante en gestion urbaine et immobilière à la Faculté des sciences d'administration de l'Université Laval, le 15 avril 2015.

En collaboration avec l'Association des étudiants en gestion urbaine et immobilière de l'Université Laval, l'Ordre a tenu, le 9 février 2016, le cocktail « étudiants / employeurs » pour mettre en contact les étudiants en gestion urbaine et immobilière et les É.A. employeurs.

TABLEAU DES MEMBRES (AU 31 MARS 2016)

ÉVALUATEURS AGRÉÉS

Nombre au début de l'exercice	1051
Réinscriptions	4
Nouveaux É.A.*	29
Retraités	24
Radiés pour non paiement des sommes dues	0
Radiés	9
Non-conformité au RFCO	0
Retirés pour abandon	13
Radié non-conformité à l'assurance	0
Décès	0
Total	1038

* 3 candidats ayant obtenu leur permis en 2014 se sont inscrits durant la période 2015-2016.
2 candidats ayant obtenu leur permis ne se sont pas inscrits au Tableau.

REGISTRE DES STAGIAIRES

Nombre au début de l'exercice	86
Nouveaux stagiaires	65
Stagiaires réinscrits	0
Stagiaires ayant réussi l'examen	28
Retirés pour non paiement	6
Retirés pour expiration de délai	2
Retirés à la demande du stagiaire	4
Total	111

REGISTRE DES ÉTUDIANTS

Nombre au début de l'exercice	118
Nombre à la fin de l'exercice	176

COTISATION ANNUELLE

Membres	746 $
Stagiaires	300 $
Étudiants	0 $

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE TYPE D'ENTREPRISES

	MEMBRES	%
Firmes privées	541	52
Gouvernement et organismes parapublics	209	20
Municipalités	204	20
Institutions financières	35	3
Autres	49	5
Total	1038	100

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE

	MEMBRES	%
Femmes	287	27,65
Hommes	751	72,35
Total	1038	100,00

TABLEAU DES MEMBRES PAR RÉGIONS

Région 01 – Bas-Saint-Laurent	15
Région 02 – Saguenay–Lac-St-Jean	42
Région 03 – Capitale-Nationale	217
Région 04 – Mauricie	21
Région 05 – Estrie	33
Région 06 – Montréal	347
Région 07 – Outaouais	43
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	10
Région 09 – Côte-Nord	6
Région 10 – Nord-du-Québec	0
Région 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4
Région 12 – Chaudière-Appalaches	30
Région 13 – Laval	50
Région 14 – Lanaudière	19
Région 15 – Laurentides	52
Région 16 – Montérégie	127
Région 17 – Centre-du-Québec	17
Hors du Québec	5

ÉTATS FINANCIERS

2015-2016

ÉTATS FINANCIERS 2015-2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

[1]

Montréal, le 11 juillet 2016

[1] Par Chantal Lapierre, CPA auditeur, CA

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 $	2015 $
PRODUITS		
Cotisations	791 165	776 705
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre	6 261	28 803
Inspection professionnelle	-	3 500
Examens et admission	26 600	33 563
Formation	250 242	391 951
Congrès	192 371	-
Publicité et publications	34 173	17 566
Intérêts	4 104	6 746
Administration	47 889	32 631
Autres activités	12 290	20 261
	1 365 095	1 311 726
CHARGES		
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre (annexe A)	126 970	200 479
Normes et réglementation (annexe B)	247 611	159 131
Inspection professionnelle (annexe C)	135 005	169 687
Admission (annexe D)	78 291	83 749
Formation (annexe E)	256 889	351 169
Communication interne (annexe F)	236 856	107 499
Communication externe (annexe G)	57 197	56 637
Promotion auprès de la relève (annexe H)	5 565	5 633
Direction générale (annexe I)	199 452	209 338
Fonds de stabilisation (annexe J)	-	59 454
	1 343 836	1 402 776
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES COMITÉS ET PROJETS SPÉCIAUX	21 259	(91 050)
AUTRES COMITÉS ET PROJETS SPÉCIAUX (annexe K)	64 251	107 167
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(42 992)	(198 217)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	$	$	$	2016 $	2015 $
	Fonds de stabilisation	**Investi en immobilisations**	**Non affecté**	**Total**	**Total**
SOLDE AU DÉBUT	65 276	82 794	165 009	313 079	511 296
Insuffisance des produits sur les charges	-	(21 768)	(21 224)	(42 992)	(198 217)
Investissement en immobilisations	-	3 465	(3 465)	-	-
Affectations internes (note 4)	(65 276)	-	65 276	-	-
SOLDE À LA FIN	-	64 491	205 596	270 087	313 079

BILAN

AU 31 MARS 2016

	2016 $	2015 $
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	392 790	193 462
Placements temporaires (note 5)	389 242	394 861
Débiteurs (note 6)	161 203	173 365
Frais payés d'avance	8 994	22 030
	952 229	783 718
IMMOBILISATIONS (note 7)	64 491	82 794
	1 016 720	866 512
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	385 067	375 512
Produits reportés	361 566	177 921
	746 633	553 433
ACTIF NET		
FONDS DE STABILISATION	-	65 276
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	64 491	82 794
NON AFFECTÉ	205 596	165 009
	270 087	313 079
	1 016 720	866 512

ENGAGEMENTS (note 9)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

administrateur

France McCutcheon administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 $	2015 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(42 992)	(198 217)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 458	14 143
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 310	13 085
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	(2 014)	9 716
	(23 238)	(161 273)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	12 162	13 549
Frais payés d'avance	13 036	(13 072)
Créditeurs	9 555	23 636
Produits reportés	183 645	(3 258)
	195 160	(140 418)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 465)	(66 550)
Produit de la cession d'immobilisations	2 014	-
	(1 451)	(66 550)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	193 709	(206 968)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	588 323	795 291
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	782 032	588 323
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	392 790	193 462
Placements temporaires	389 242	394 861
	782 032	588 323

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec, constituée par la Loi 104 en 1969, est à l'origine de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec. Régi par le *Code des professions* depuis 1973, l'Ordre a dès lors pour mission première la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. De plus, l'Ordre doit contrôler l'utilisation du titre d'évaluateur agréé par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande.

Par ailleurs, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. MODIFICATIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a décidé de ne plus utiliser la méthode de comptabilité par fonds. Par conséquent, les états financiers ne présentent plus distinctement les différents fonds. Ce changement a été appliqué rétroactivement. La direction estime que la nouvelle méthode est préférable, car elle donne une meilleure image des activités de l'organisme.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les cotisations sont comptabilisées annuellement pour la durée de l'exercice et les revenus de placements sur une base d'exercice.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges suivantes sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- Salaires et charges sociales : au prorata de l'estimation du temps consacré aux activités.

- Frais généraux : au prorata des salaires et charges sociales imputés aux activités.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	33 %
Service en ligne	Linéaire	5 ans

Produits reportés

Les produits reportés représentent principalement les cotisations perçues pour les services à rendre aux membres imputables au prochain exercice.

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (ci-après nommé le « Fonds d'assurance »). Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds d'assurance et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds d'assurance est considéré comme un patrimoine financier distinct, notamment, du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, il n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 11.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

4. AFFECTATIONS INTERNES

Le fonds de stabilisation a été créé à la suite d'une entente intervenue entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance-responsabilité professionnelle des membres assurés. En vertu de cette entente, l'Ordre assumait une franchise annuelle jusqu'à concurrence de 250 000 $ sur les réclamations présentées à l'assureur.

À l'automne 2010, les organismes de réglementation ont approuvé le projet de création du Fonds d'assurance de l'Ordre. Ainsi, le Fonds d'assurance a officiellement démarré ses activités le 23 octobre 2010 suite à l'autorisation du ministre des Finances de permettre à l'Ordre d'assurer la responsabilité professionnelle de ses membres et suite à l'émission du permis d'assureur par l'Autorité des marchés financiers.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, le conseil d'administration de l'Ordre a résolu d'affecter le solde résiduel de l'actif net du fonds de stabilisation au 31 mars 2015 au solde de l'actif net non affecté.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2016 $	2015 $
Placement temporaire sans échéance, 0,75 % (0,85 % en 2015)	323 481	394 861
Placement temporaire sans échéance, 0,65 %	65 761	-
	389 242	394 861

6. DÉBITEURS

	2016 $	2015 $
Clients	138 629	164 463
Fonds d'assurance	22 574	8 902
	161 203	173 365

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

7. IMMOBILISATIONS

	$	$	2016 $	2015 $
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Mobilier de bureau	141 675	128 206	13 469	16 719
Équipement informatique	-	-	-	1 743
	141 675	128 206	13 469	18 462
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Service en ligne	66 550	15 528	51 022	64 332
	208 225	143 734	64 491	82 794

8. CRÉDITEURS

	2016 $	2015 $
Fournisseurs et frais courus	161 793	193 515
Salaires et vacances courus à payer	55 603	52 716
Sommes à remettre à l'État	167 671	129 281
	385 067	375 512

9. ENGAGEMENTS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 349 007 $ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2017	59 225 $
2018	59 225 $
2019	60 714 $
2020	63 691 $
2021	63 691 $
Autres	42 461 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

10. VENTILATION DES CHARGES

Ces frais généraux ont été ventilés par activités.

	2016 $	2015 $
Locaux, taxes et entretien	108 585	122 450
Représentation et déplacements	5 008	3 184
Poste et messagerie	14 105	11 106
Documentation, abonnements et cotisations	6 748	3 714
Fournitures de bureau	18 205	12 393
Télécommunications	15 110	15 113
Honoraires de comptabilité et informatique	2 625	1 186
Cotisations et activités CIQ - OPQ	11 326	11 415
Honoraires d'audit	11 500	10 000
Assurances	7 095	7 379
Intérêts et services bancaires	1 224	1 001
Amortissement des immobilisations corporelles	8 458	6 521
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 310	13 085
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	(2 014)	9 716
	221 285	228 263

11. FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Voici les renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance au 31 décembre 2015.

	2015 $	2014 $
Total de l'actif	6 919 806	6 256 342
Total du passif	3 362 405	3 579 613
Actif net	3 557 401	2 676 729
Revenus	1 662 436	1 730 285
Dépenses	914 734	1 593 541
Revenus de placements	125 482	103 073
Autres revenus	7 488	11 154
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	793 005	808 108
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(772 853)	(809 477)

Au cours de l'exercice, l'Ordre a facturé 34 217 $ (6 180 $ en 2015) de frais d'administration au Fonds d'assurance ainsi que 17 495 $ (10 161 $ en 2015) en frais de local et taxes. Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et frais courus.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Variation des risques

L'exposition de l'Ordre aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2015 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2016.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 $	2015 $
ANNEXE A **DISCIPLINE, RÉVISION, ARBITRAGE ET USURPATION DE TITRE**		
Salaires et charges sociales	34 231	13 645
Honoraires - Bureau du syndic et procureur	66 065	120 862
Frais de comité de discipline	5 617	13 899
Conseil d'arbitrage	-	41
Frais de comité de révision	76	25
Frais de syndic et d'experts	8 246	11 852
Frais de poursuite pour usurpation de titre	4 401	8 606
Quote-part des frais généraux	8 334	31 549
	126 970	200 479

ANNEXE B **NORMES ET RÉGLEMENTATION**		
Salaires et charges sociales	91 611	84 502
Salaires et charges sociales - assurance de la responsabilité professionnelle	79 132	52 865
Application de règlements	7 500	4 973
Comités	4 469	2 075
Quote-part attribuable au fonds de stabilisation	-	(10 000)
Quote-part des frais généraux - assurance de la responsabilité professionnelle	30 077	-
Quote-part des frais généraux	34 822	24 716
	247 611	159 131

ANNEXE C **INSPECTION PROFESSIONNELLE**		
Salaires et charges sociales	72 371	65 287
Honoraires	31 520	63 115
Programme d'inspection	2 857	2 809
Frais de comité d'inspection et frais de sténographie	9 050	11 773
Quote-part des frais généraux	19 207	26 703
	135 005	169 687

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 $	2015 $
ANNEXE D **ADMISSION**		
Salaires et charges sociales	49 305	54 804
Examen et remise des permis	9 199	14 334
Frais de comité	1 047	1 431
Quote-part des frais généraux	18 740	13 180
	78 291	83 749
ANNEXE E **FORMATION**		
Salaires et charges sociales	94 312	89 074
Frais de programme	126 131	206 380
Frais de comités	599	451
Quote-part des frais généraux	35 847	55 264
	256 889	351 169
ANNEXE F **COMMUNICATION INTERNE**		
Salaires et charges sociales	48 657	35 798
Publications	24 026	31 385
Tournée régionale et événements spéciaux	214	2 454
Dépenses congrès	132 815	131
Autres activités	12 648	18 722
Frais environnementaux	-	2 092
Quote-part des frais généraux	18 496	16 917
	236 856	107 499
ANNEXE G **COMMUNICATION EXTERNE**		
Salaires et charges sociales	34 579	41 776
Services en ligne	4 546	5 948
Publicité et relations publiques	4 930	-
Quote-part des frais généraux	13 142	8 913
	57 197	56 637

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 $	2015 $
ANNEXE H		
PROMOTION AUPRÈS DE LA RELÈVE		
Salaires et charges sociales	1 497	1 459
Publicité, matériel et activité de promotion	1 999	2 537
Bourse d'étude	1 500	750
Quote-part des frais généraux	569	887
	5 565	5 633

ANNEXE I		
DIRECTION GÉNÉRALE		
Salaires et charges sociales	134 599	158 524
Conseil d'administration et comité exécutif	22 921	17 721
Frais de formation	462	150
Frais d'élection	1 504	-
Quote-part des frais généraux	39 966	32 943
	199 452	209 338

ANNEXE J		
FONDS DE STABILISATION		
Honoraires professionnels	-	40 500
Honoraires de gestion	-	11 332
Amortissement des immobilisations corporelles	-	7 622
	-	59 454

ANNEXE K		
AUTRES COMITÉS ET PROJETS SPÉCIAUX		
Salaires et charges sociales	5 480	4 983
Plan d'action	55 751	83 581
Frais de comités	936	1 412
Quote-part des frais généraux	2 084	17 191
	64 251	107 167

ANNUEL
RAPPORT
2015-2016

ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

415, rue St-Antoine Ouest
Bureau 450
Montréal (Québec) H2Z 2B9

Tél. : 514 281-9888 ou
1 800 9 VALEUR (1 800 982-5387)
Téléc. : 514 281-0120
oeaq@oeaq.qc.ca

www.oeaq.qc.ca

Conception : www.oblik.ca